



## Demande d'adhésion au Club Sportif et Culturel (CSC) de l'école de gendarmerie de TULLE

# ANNÉE 2019 – 2020

### MODALITÉS D'INSCRIPTION

**1 – Remplir le bulletin d'inscription ci-dessous (en LETTRE MAJUSCULE) et joindre :**

- **Un certificat médical OU un questionnaire de santé**
  - **Certificat médical** de moins d'un an pour l'établissement d'une première licence avec mention « d'absence de contre-indication à la pratique du sport hors compétition » pour les activités physiques et sportives ou « d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition » pour chaque activité pratiquée en compétition.
  - **Questionnaire de santé** pour les anciens adhérents du CSC (Cf : dernière page)
- **Le règlement de la cotisation annuelle :**
  - Adhérent seul = **60 €**
  - Tout autre membre de la famille adhérent au CSC = **40 €**
  - Adhérent affecté pour une courte durée à Tulle (renforts détachés, élèves, ...) = **40 €**

(Exemple : Un couple avec un enfant désire adhérer au club. Le coût des cotisations est de 60+40+40 = 140€)

**Le paiement doit s'effectuer UNIQUEMENT par chèque à l'ordre du « CSC EGT »**

Indiquer ici le nombre total d'adhérents : .....

x 60 €	x 40 €	<b>Total :</b>	<b>€</b>
--------	--------	----------------	----------

- **Une photo d'identité** (possibilité de la faire parvenir scannée au format JPEG à l'adresse suivante dès l'inscription : CSC-EGT@outlook.fr)

**2 –** Une fois votre inscription saisie par le secrétariat du CSC, vous recevrez de la part de la fédération FCSAD votre licence par courriel. Imprimer la licence. **Cette dernière fera office de laisser-passer notamment pour les personnels civils.**

**PS : Il est rappelé que les personnels civils doivent présenter à l'entrée de l'école leur licence munie d'une photo ainsi qu'une pièce d'identité**

### RENSEIGNEMENTS DIVERS

- Consulter le site du club « <http://cscegtulle.unblog.fr> » pour tous renseignements concernant les différentes sections (contact, responsable, horaires, ...)
- Il est rappelé que chaque adhérent possède une voix lors de l'assemblée générale, qu'il doit se conformer au règlement intérieur du club et à celui de l'école. Il doit respecter le règlement interne de chaque activité qu'il pratique.









Nom :  
Prénom :  
Date :

## RENOUVELLEMENT D'UNE LICENCE SPORTIVE UNIQUEMENT

### QUESTIONNAIRE SANTÉ « QS - SPORT »

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

<b>RÉPONDEZ AUX QUESTIONS SUIVANTES PAR OUI OU PAR NON</b>		
<b><u>Durant les douze derniers mois :</u></b>	<b>OUI</b>	<b>NON</b>
1. Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexplicquée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2. Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3. Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4. Avez-vous eu une perte de connaissance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5. Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6. Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b><u>À ce jour :</u></b>	<b>☐</b>	<b>☐</b>
7. Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc.) survenu dans les 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8. Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9. Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b><u>NB</u> : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.</b>		